

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} mars à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 21/02/2019.

Étaient présents : Y. MELLET, F. DROUIN, G. RENAUD, H. RIALLAND, R. DENIEL, A. CANAL, J. HUBERT, C. LEPAROUX, V. MUSSARD, P. ROUSSEL,

Étaient absents excusés : F. BAHU, C. CORBIERE (pouvoir à H. RIALLAND), A. LEBAIN (pouvoir à C. LEPAROUX)

Mme Annie CANAL a été élue secrétaire.

N° 2019-02-01

BUDGET PRIMITIF 2019 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
« Taxes d'habitation et foncières »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, comme suit :

TAXES	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'Habitation	16,63 %	16,91 %
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	17,11 %	17,40 %
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties	45,11 %	45,88 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement, par 2 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour et accepte cette proposition.

----- **MEME SÉANCE** -----

N° 2019-02-02

ATTRIBUTION DE DONNS ET SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions des dons et subventions proposées par la commission finances dont le tableau présenté ci-dessous, fixe les montants.

.../...

.../...

*** DONS :**

Association des Anciens combattants	140
A.C.C.A.	120
Amicale des donneurs de sang	50
Ass° OASIA – Alzheimer	50
Ass° des soins palliatifs	50
Société de pêche de la Mée (AAPPMA de la Mée)	50
Ligue contre le cancer	50
Ass° Sclérosés en plaques (NAFSEP)	50
Ass° Veuves Civiles	50
Alcool Assistance "Croix d'Or"	50
Accidentés du travail (FNATH)	50
ADMR	50
Association Prévention Routière	50
Total dons :	810

*** SUBVENTIONS :**

Ass° U.S.S.E. Section gym	300
Classes vertes/mer/neige (50 €/élève) (provision)	1600
Activités nautiques école publique (4 €/élèves/séance) + frais transport (300)	1000
Comité de Jumelage Teillay/Bussy-Chardonney	382
Association les palétistes de Teillay	100
Association Rurale de Loisirs Ercé-Teillay	300
Espace jeux-rencontres "Les Calinous"	244
AS TET Tennis club	1042
Triangle Football Club	625
Comité de Jumelage Teillay/Bussy-Chardonney (provision)	1500
PANISOL	150
Association Fêt' les malins	500
Total subventions :	7 743

----- **MEME SÉANCE** -----

N° 2019-02-03

VOIRIE : ACQUISITION DE PLOTS LUMINEUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer les plots lumineux bleus, scellés sur la voirie, qui ont été détériorés et dont la visibilité n'est plus assurée. Il est proposé d'acheter huit nouveaux plots bleus.

La société ABC a établi un devis qui s'élève à 293,20 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de **la société ABC** pour un montant de **293,20 € HT** auxquels s'ajouteront les frais de port (38,00 €).

.../...

.../...

- Dit que la présente dépense sera payée à la section investissement au **C/2188-20**.
- Autorise le maire à mandater la dépense d'investissement ci-dessus au **C/2188-20** avant le vote du budget primitif 2019 pour un montant de **400 €**.

----- **MEME SÉANCE** -----

N° 2019-02-04

VOIRIE : ACQUISITION D'UN NETTOYEUR THERMIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir un karcher (nettoyeur thermique) pour le nettoyage des trottoirs, parvis et allées par les agents du service technique.

M. Gérard RENAUD, adjoint chargé du service technique, a contacté trois sociétés pour cette acquisition. Les devis présentés sont les suivants :

- CASTEL AGRI pour un montant de 1 970.69 € HT,
- SARL GREFFIER pour un montant de : 2 610.00 € HT
- FERRON-OUEST INJECTION pour un montant de : 1 954.81 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de **la société FERRON – OUEST INJECTION** pour un montant de **1 954.81 €**.
- Dit que la présente dépense sera payée à la section investissement au **C/2188-25**.
- Autorise le maire à mandater la dépense d'investissement ci-dessus au **C/2188-25** avant le vote du budget primitif 2019 pour un montant de **2 500 €**.

----- **MEME SÉANCE** -----

N° 2019-02-05

ACQUISITION ENSEIGNES MAISON ASSOCIATIVE TILHEG

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de célébrer le 20ème anniversaire du jumelage entre la commune de Bussy-Chardonney et notre commune par le dévoilement d'un objet symbolique lors de la cérémonie officielle. L'idée a été proposée de réaliser l'écusson de Bussy-Chardonney et celui de Teillay en acier « corten » et de les fixer sur la maison TILHEG. Par ailleurs, il est souhaitable d'apposer sur la maison associative, côté rue de Bain « maison TILHEG » ainsi qu'une signalétique amovible pour informer des expositions.

Un devis a été demandé à la société OMNIMETAL pour la réalisation de ces quatre enseignes dont le montant s'élève à 1 350.20 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir les propositions de **la société OMNI METAL** pour un montant total de **1 350.20 € HT**.
- Dit que la présente dépense sera payée à la section investissement au **C/2188-16**.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2019-02-06

CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MISSION SPS DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UN L'ESPACE INTERGENERATIONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité réglementaire de faire appel à un bureau d'études pour la réalisation d'une mission SPS dans le cadre de l'aménagement d'un espace intergénérationnel.

Quatre bureaux ont été consultés et ont répondu pour assurer cette mission :

- Bureau VERITAS pour un montant de 1 190.00 € H.T.
- Bureau QUALICONSULT pour un montant de 980.00 € H.T.
- Bureau APAVE pour un montant de 1 300.00 € H.T.
- Bureau SOCOTEC pour un montant de 800.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le **bureau SOCOTEC** pour assurer la mission SPS liée à l'aménagement d'un espace intergénérationnel pour un montant de **800.00 € H.T.**,
- dit que la présente dépense sera payée à la section investissement du budget communal au **C/ 2315-16**.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2019-02-07

**TRAVAUX AMENAGEMENT NORD DU CENTRE BOURG
AVENANT N° 1
AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE « LEBER-SERVICAD »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2017-04-03 en date du 19 mai 2017 par laquelle le conseil municipal retenait comme maître d'oeuvre le groupement LEBER - SERVICAD pour un montant de base de 41 466.64 € HT pour l'aménagement du nord du centre bourg (tranche ferme 33 276.64 € HT + tranches optionnelles 8 190.00 € HT).

Il indique qu'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est nécessaire pour fixer le forfait définitif suite à la validation de l'Avant-Projet par le groupement LEBER-SERVICAD, maître d'œuvre, pour les montants suivants :

- LEBER : 9 160.35 € HT (tranche ferme)
- SERVICAD : 14 225.23 € HT (tranche ferme)

Le montant de l'avenant proposé est de 23 385.58 € HT en ce qui concerne la tranche ferme.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le marché du groupement LEBER-SERVICAD comme suit :

	Tranche ferme
- Montant initial du marché :	33 276.64 € HT
LEBER :	11 576.64 € HT
SERVICAD :	21 700.00 € HT
- Montant de l'avenant :	23 385.58 € HT
LEBER :	9 160.35 € HT
SERVICAD :	14 225.23 € HT

.../...

.../...

- Nouveau montant du marché: 56 662.22 € HT
- LEBER : 20 736.99 € HT
- SERVICAD : 35 925.23 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la proposition d'avenant du **Groupement LEBER-SERVICAD** pour un montant de **23 385.58 € HT** et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé ci-dessus et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2019-02-08

TRAVAUX D'AMENAGEMENT RESTAURANT L'AUBERGE DES DELICES
AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ENTREPRISE SARL ETCB.

Monsieur le Maire indique qu'un avenant est nécessaire pour le marché de travaux d'aménagement du restaurant l'auberge des délices concernant **l'entreprise ETCB - Lot N° 2 – Charpente**, suite à une demande de modification de travaux. Ceux-ci concernent la pose d'une ossature du tableau de la porte issue de secours.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le marché de l'entreprise comme suit :

- Montant du marché : 6 378.83 € HT
- Montant de l'avenant : + 482.00 € HT
- Nouveau montant du marché: 6 860.83 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé ci-dessus avec **l'entreprise ETCB pour un montant de 482.00 € HT** et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2019-02-09

TRAVAUX D'AMENAGEMENT RESTAURANT L'AUBERGE DES DELICES
AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ENTREPRISE HERVAGAULT.

Monsieur le Maire indique qu'un avenant est nécessaire pour le marché de travaux d'aménagement du restaurant l'auberge des délices concernant **l'entreprise HERVAGAULT - Lot N° 5 – Cloisons sèche, isolation**, suite à une demande de modification de travaux. Ceux-ci concernent la modification de l'épaisseur de la laine de roche.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le marché de l'entreprise comme suit :

- Montant du marché : 11 205.80 € HT
- Montant de l'avenant : + 288.80 € HT
- Nouveau montant du marché: 11 494.60 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé ci-dessus avec **l'entreprise HERVAGAULT pour un montant de 288.80 € HT** et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2019-02-10

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT ESPACE INTERGENERATIONNEL
AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ENTREPRISE SARL ETCB.**

Monsieur le Maire indique qu'un avenant est nécessaire pour le marché de travaux d'aménagement de l'espace intergénérationnel concernant **l'entreprise ETCB - Lot N° 2 – Charpente - bardage**, suite à une demande de modification de travaux. Ceux-ci concernent le bardage du préau côté riverain.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le marché de l'entreprise comme suit :

- Montant du marché : 7 206.56 € HT
- Montant de l'avenant : + 1 387.00 € HT
- Nouveau montant du marché : 8 593.56 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé ci-dessus avec **l'entreprise ETCB pour un montant de 1 387.00 € HT** et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2019-02-11

**REMBOURSEMENT D'UNE BARRIERE URBAINE
DEGRADEE PAR ENTREPRISE DE TRANSPORTS PINEAU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une barrière urbaine en agglomération a été dégradée par un véhicule de l'entreprise de transports PINEAU. Cette société souhaite rembourser le montant des dégâts occasionnés plutôt que de faire fonctionner sa propre assurance. Il a donc été établie une facture se rapportant à ce sinistre dont le montant s'élève à 494.00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, que **l'entreprise de transports PINEAU** rembourse le montant de la facture liée à ce sinistre dont le montant s'élève à **494.00 €**.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2019-02-12

EXPERTISE-DIAGNOSTIC STABILITE - EGLISE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la chute d'une portion des corniches intérieures de l'église de la commune. Il signale également avoir pris un arrêté de fermeture de l'église pour raisons de sécurité.

Afin d'établir un diagnostic de stabilité de l'ensemble des corniches de l'église, il a été demandé à la société GINGER d'établir une proposition technique et financière.

La proposition de la société GINGER est de 3 630.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la proposition de **la société GINGER** qui s'élève à **3 630.00 € HT**.